



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°699) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE POLE BOUQUET, A
L'ASSOCIATION COMPAGNIE SANDRINE
ANGLADE**

**DÉCISION N° DM-21-075
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 4 avenue Antoine Quinson, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions, en salle Bouquet, les 1er et 3 mars de 9 h à 16 h, les 2 et 5 mars de 9 h à 18 h, et le 4 mars 2021 de 13 h à 17 h 30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 4 avenue Antoine Quinson, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions en salle Bouquet, les 1er et 3 mars de 9 h à 16 h, les 2 et 5 mars de 9 h à 18 h, et le 4 mars 2021 de 13 h à 17 h 30 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN